



### **Bruno Bidjang n'y est pour rien dans des événements néfastes en cours.**

Le juge d'instruction du tribunal militaire n'a pas pu établir sa culpabilité. Après donc 26 jours de détention au secrétariat d'Etat à la Défense, le directeur du pôle médias du groupe l'Anecdote a recouvré la liberté.

Toutefois, certaines personnes poursuivies dans le cadre de cette affaire ont été placées sous mandat de dépôt à la prison principale de Kondengui, c'est notamment le cas de l'homme d'affaires Jean Pierre Amougou Belinga, inculpé de « complicité de torture par aide » ou encore le lieutenant-colonel Justin Danwe, Directeur des Opérations à la DGRE, accusé de « Filature, enlèvement et torture ».